

INSOLITES ARCHITECTURES

Architecte mandataire

16, place du marché
42300 ROANNE

Tel: 06.70.40.88.24
Email: adaloz@insolites-architectures.fr

TAMI ARCHITECTURE

3 bis, rue de la Guillotière
42110 FEURS

Tel: 06.33.60.03.46
Email: architecture@tami.fr

COMMELLE-VERNAY, le 11 Décembre 2025

Maître d'Ouvrage: Communauté de communes de FOREZ-EST

6, place Paul Larue
42110 FEURS

- CREATION D'UNE CRECHE -

- Rue des liseurs - 42810 ROZIER EN DONZY -



- C.C.T.P. - D.P.G.F. -

**- LOT N°14 -
- ASCENSEUR -**

Cachet de l'entreprise



Lionel GEAY

Economiste de la construction

260, impasse de Gourde - 42120 COMMELLE-VERNAY

93, av. du 11 Novembre 1918 - 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE



Téléphone: 04 77 70 29 46

E-mail: l.geay@orange.fr Ministère de l'Intérieur

Qualification: 2015-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2026

N°	DESIGNATION	QUANTITE	U	P.U.	MONTANT
	- <u>NOTES GENERALES</u> - - Pour chiffrer ce devis, l'Entrepreneur devra se rendre sur place afin de prendre connaissance de l'état des lieux, reconnaître les niveaux, compléter les informations portées aux plans et au présent document et avoir une parfaite connaissance des difficultés qu'il pourrait rencontrer lors de son intervention (accès, stockage, stationnement, autorisations de voiries, etc...) - Toutes réclamations ou observations devront être formulées et adressées à la remise de l'offre. Passé ce délai, l'entrepreneur est censé avoir accepté les contraintes et l'état des lieux. - Dans ses prix unitaires, l'Entreprise devra prévoir le nettoyage journalier des voies d'accès. - Les quantités du présent devis sont données à titre d'information à partir des plans directeurs de l'Architecte et pour aider l'Entreprise dans son chiffrage et lui permettre de disposer des informations qui ont été portées à notre connaissance. - Le descriptif et les plans ne peuvent contenir une énumération complète, une description exhaustive et rigoureuse de tous les matériaux mis en oeuvre et tous les détails de construction. Il est bien entendu que seront compris dans les prix remis, tous les travaux indiqués dans les pièces du marché, mais aussi ceux également nécessaires, implicitement, au parfait achèvement des ouvrages, toutes fournitures, main-oeuvre et moyens d'exécution inclus. - La totalité des travaux sera due pour une livraison du chantier, aux différents corps d'état intervenants, en conformité avec les règles de l'Art, avec les normes en vigueur, réglementations diverses, prescriptions administratives, D.T.U., normes de sécurité, réglementation S.P.S. et autres règles. - L'Entrepreneur inclura dans ses prix tous les frais dont il aura à s'acquitter et principalement ceux définis dans le règlement de consultation et autres documents du dossier. Compte prorata : L'entreprise devra inclure dans son offre, les frais de compte prorata au taux minimum de 1%. La gestion du compte prorata sera à la charge du lot Gros-œuvre jusqu'à la phase hors d'eau/hors d'air et le début des travaux du lot Plâtrerie-Isolation-Faux-plafonds-Peinture qui prendra à sa charge la gestion à ce moment-là et jusqu'à la fin du chantier. -*_*_*_*_*_*_-				

N°	DESIGNATION	QUANTITE	U	P.U.	MONTANT
	<u>OBSERVATIONS IMPORTANTES</u> - LES ENTREPRISES CONSULTÉES DOIVENT OBLIGATOIREMENT RÉPONDRE SUR LE CCTP-DPGF JOINT AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES EN CHIFFRANT UNITAIREMENT LES ARTICLES. DANS LE CAS CONTRAIRE, L'OFFRE DE L'ENTREPRISE SERA INVALIDÉE. SI L'ENTREPRISE À DES OBSERVATIONS À FORMULER SUR LE QUANTITATIF DE L'ÉCONOMISTE, ELLE DEVRA LE FAIRE SUR UN DOCUMENT JOINT EN ANNEXE À SON OFFRE. - Dans le doute sur l'interprétation d'un libellé d'article de prescription, l'entrepreneur est tenu d'en avertir l'Economiste lors du chiffrage pour modifications nécessaires. Sinon, au moment des travaux, l'Architecte imposera à l'entreprise son interprétation personnelle du libellé de l'article ambigu. - L'offre de l'entreprise devra tenir compte de toutes les contraintes formulées dans le P.G.C. S.P.S. (Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé) joint au présent appel d'offres. - Chaque entreprise est chargée d'évacuer et de gérer ses déchets. Si des dérives sont constatées, le lot Gros-œuvre fera mettre en place des bennes dont les coûts seront répartis au compte prorata. _*_*_*_*_*_*_ NOTA - <u>La perméabilité à l'air sera mesurée in situ et devra être $Q4 \leq 1,00 \text{ m3/h.m2}$. Les tests seront réalisés par un organisme externe à la charge du maître d'ouvrage. Les fuites d'air mises à jour lors du test intermédiaire ou lors du test final devront être traitées par les entreprises concernées à leurs charges.</u> - <u>Il n'est pas prévu de contrat d'entretien pour l'ascenseur au présent appel d'offres au-delà de la garantie initiale et de la 1ère année de fonctionnement. Il pourra être souscrit par le Maître d'Ouvrage hors budget travaux.</u> <u>Remarques générales :</u> <u>L'entreprise devra prévoir dans son offre :</u> Protections provisoires à poser selon les besoins. Nettoyage des zones d'intervention à la fin des travaux. Évacuation de tous les gravats, Évacuation des déchets propre à l'entreprise, Compris tous les moyens de levage nécessaires aux opérations. Toutes suggestions de réalisation et parfait achèvement. _*_*_*_*_*_*_				
					Observation

N°	DESIGNATION	QUANTITE	U	P.U.	MONTANT
	<u>I - CONSTRUCTION DE LA CRECHE</u> <u>1 - ASCENSEUR ELECTRIQUE</u> NOTA - <u>Définition des ouvrages:</u> <u>. Les travaux, objet du présent C.C.T.P. concernent l'exécution des ouvrages d'installation d'un ascenseur conformément aux plans du dossier.</u> <u>. L'entrepreneur aura à sa charge les prestations et fournitures pour l'achèvement complet des ouvrages conformément aux règles de l'Art et cela sans qu'il puisse prétendre à aucune majoration de prix pour raison d'erreurs ou d'omissions dans les pièces du dossier.</u> - <u>Normes et règlements à observer:</u> <u>. L'entreprise devra la réalisation de ses installations conformément aux divers textes réglementaires en vigueur à la date de signature des marchés en particulier:</u> <u>° à la Directive Européenne n° 95/16/CE du 29/06/95.</u> <u>° au Document Technique Unifié 75-1.</u> <u>° à la norme NFC 15.100 et le décret du 14/11/62 relatif à la protection des travailleurs contre les courants électriques.</u> <u>° au règlement de sécurité contre l'incendie selon le type de bâtiment (dernière édition mise à jour).</u> <u>° à la réglementation électromagnétique, Directive C.E.M n°89/336/CE.</u> - <u>Le certificat CE de l'appareil, ainsi que le certificat CE de l'installation devront être adressés au bureau de contrôle en fin d'opération.</u> 1.01 - <u>Fourniture et installation d'un ascenseur électrique "sans local machinerie"</u> de 630 kg de charge, conforme aux prescriptions du fabricant, aux règles en vigueur et aux normes: norme EN 81-70 et directive européenne 95/16/CE, obligatoire depuis le 1/7/99 et la NF EN 81, caractéristiques de l'ascenseur : <u>L'appareil devra être accessible aux personnes handicapés dans le respect de la norme NF EN 81-70 relative à "l'accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes avec handicap".</u> <u>. 2 niveaux desservis</u> ° Fosse: Hauteur: 1,10 m. ° Rdc à Etage 1: Hauteur: 3,36 m y compris plancher haut ° Etage 1 à édicule : Hauteur: 3,20 m jusque sous plancher de l'édicule ° Largeur gaine: 1,60 m avec une tolérance maximum de 10% ° Profondeur gaine: 1,80 m avec une tolérance maximum de 10% ° Hauteur gaine: 7,66 m <u>. Structure de la gaine</u> ° La structure de la gaine est réalisée en béton à la charge du lot Gros-œuvre. ° La structure métallique de l'ascenseur sera fixée sur la maçonnerie.				Observation

- Edité le 11/12/2025 par Lionel GEAY, Economiste de la construction à COMMELLE-VERNAY -
- Partie descriptive contractuelle, partie quantitative à vérifier par l'entreprise -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260407-115-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2026

N°	DESIGNATION	QUANTITE	U	P.U.	MONTANT
	<u>. Limites de prestations</u> ° <u>Travaux à la charge de l'entreprise:</u> : La fourniture de tous les matériaux, leur transport, stockage, protection ainsi que la main d'œuvre, le matériel nécessaires à l'exécution des ouvrages. : La réalisation des installations suivant le planning établi par l'Architecte avec les autres corps d'état. .../... .../... : L'établissement des plans de réservations et de détails d'exécution ainsi que la définition des besoins en génie civil spécifiques à son matériel dans le cadre des aménagements prévus au présent dossier. Dans le cas où ces renseignements n'auraient pas été communiqués en temps utile, toutes les sujétions de génie civil seront exécutées par l'entreprise de Gros-œuvre au frais de l'entreprise du présent lot. : La fourniture des 5 crochets au maçon pour la mise en place dans la dalle béton de couverture en haut de gaine. : Les échelles et crosse de sécurité d'accès à la cuvette (échelons). : La fourniture et installation du tableau de protection électrique (ex DTU 70-1). : L'éclairage réglementaire de gaine. : Les essais, mises en service et réglages. : La fourniture du manuel d'instruction conformément à la Directive Ascenseur 95/16/CE. : Le nettoyage des ouvrages après intervention avant mise en service. ° <u>Travaux exclus:</u> : Les travaux de maçonnerie et de génie civil. : Les feuillures pour façades palières à chaque niveaux si nécessaire. : La pose des 5 crochets dans la dalle de couverture en haut de gaine (lot Gros-œuvre). : L'amenée de courant force et lumière sur câble pendant en tête de gaine (lot Electricité). : L'établissement du formulaire de demande de lignes Télécom pour la télésurveillance et liaison phonique. : L'amenée de la ligne Télécom de télésurveillance et de liaison phonique bidirectionnelle en tête de gaine. : La peinture définitive des façades palières. <u>. Mise en œuvre des équipements</u> ° Le titulaire du présent lot devra la mise en œuvre complète de ses installations dans les réservations en attente laissées par l'entreprise de Gros-Œuvre (sous réserve que le titulaire du présent lot fournisse en temps utile les plans de ses propres besoins). ° Il est précisé que l'entreprise adjudicataire devra faire son affaire de la gaine mise à disposition, aucune modification dimensionnelle n'étant admise. Elle devra se conformer aux plans joints au dossier d'Appel d'Offres. ° Toutes les dispositions devront être prises par la présente entreprise pendant la mise en œuvre et au cours des essais pour assurer la sécurité du chantier pour l'ensemble du personnel travaillant ou transitant à proximité de la gaine. ° Les portes palières seront insérées dans des panneaux de façades métalliques qui seront livrés prêts à peindre avec deux couches de peinture anti-rouille. Le calfeutrement et les couvre-joints entre les panneaux et la maçonnerie seront entièrement à la charge de l'entreprise adjudicataire du présent lot. <u>. Isolation Phonique</u>				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260407-115-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2026

N°	DESIGNATION	QUANTITE	U	P.U.	MONTANT
	° Les normes d'isolation phonique en vigueur pour l'installation d'un ascenseur dans ce type de bâtiment devront être respectées. ° L'entreprise devra toutes les prestations complémentaires nécessaires pour répondre aux normes d'isolation phonique, sachant que la gaine lui est livrée brut de maçonnerie. ° Les équipements et leur mise en œuvre seront déterminés pour respecter ces normes, l'entreprise devra au titre de son marché toutes les prestations nécessaires telles que: : Supports anti-vibratiles des châssis de moteurs. : Armoire de manœuvre. : Isolation des bruits de fonctionnement des portes palières. : Insonorisation de la cabine, etc... <u>. Prescriptions techniques concernant le matériel et sa mise en œuvre:</u> ° <u>Renseignements généraux:</u> : Charge utile: 630 kg : Vitesse: 1 m/s à contrôle continu de vitesse, régulation de vitesse par variation de fréquence et tension : Course: ≈ 3,36 m : Arrêts: RDC = 1 face de service ETAGE = 1 face de service : Nature du courant: réseau force triphasé 380 volts ° <u>Machine de traction:</u> : Emplacement: En tête de gaine, de type intégrée en trémie sans local technique spécialement aménagé. : Châssis machine: De type autobloquant avec dispositifs isophoniques. Ce châssis permettra le report des réactions sur les voiles B.A. verticaux afin d'éviter toute surcharge et transmission de vibrations sur les guides de cabine. : Type moteur: Sans réducteur, compact, ne nécessitant aucune lubrification (roulements étanches), à variation de fréquence et rendement énergétique élevé (aimants permanents incrustés dans la masse) permettant une réduction de consommation électrique (puissance à préciser). : Régulation: La conception du système devra permettre et garantir un déplacement doux et sans à-coups. L'asservissement en boucle fermée est imposé afin d'assurer une accélération et décélération constantes. Le système de nivelage mis en œuvre devra garantir une précision d'arrêt de ± 2 mm. : Suspente: Les câbles de traction traditionnels seront de préférence remplacés par des courroies plates ou tout système équivalent afin d'offrir une meilleure adhérence, un plus grand confort de déplacement et de silence, une absence de lubrification, une plus grande longévité.				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260407-115-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2026

N°	DESIGNATION	QUANTITE	U	P.U.	MONTANT
	<u>. Cabine, portes cabine et fonctions électriques en cabine</u> ° Largeur: 1,10 m ° Profondeur: 1,40 m ° Hauteur: 2,15 m ° Parois en acier prélaqué recouvert d'une finition Inox brossé ou matériau composite aspect Inox brossé. (Documentation à joindre avec l'offre de l'entreprise) ° Faux-plafond plat en acier recouvert d'une finition Inox brossé ou matériau composite aspect Inox brossé. ° Plancher revêtu d'un linoléum de couleur suivant la gamme du fabricant. ° Une main courante orthogonale en aluminium. ° Panneau de commande à boutons encastrés, accessible aux handicapés (≤ 1,30 m ht et à plus de 0,50 m d'un angle de la cabine) et aux non voyants (lecture Braille), finition Inox brossé ou matériau .../... .../... composite aspect Inox brossé. ° Contact à clé de maintien des portes ouvertes. ° Eclairage indirecte. ° Porte automatique coulissante à ouverture latérale, Passage libre: 0,90 m x 2,00 m avec revêtement acier prélaqué recouvert d'une finition Inox brossé ou matériau composite aspect Inox brossé, dotée d'un contact de heurt mécanique couplé à une barrière optique de réouverture par rayons infra-rouges. Le système d'entraînement de porte sera obligatoirement par moteur à variation de fréquence (ou courant continu) de manière à offrir régularité fiabilité et confort. <u>. Façades palières (1 niveau desservi)</u> ° Dimensions portes: 0,90 x 2,10 m de passage libre ° Nombre: 2 ° Type: Automatiques coulissantes latéralement à 2 vantaux. ° Les façades palières seront posées en gaines. ° Les portes seront insérées dans des panneaux de façades complets métalliques. ° Les façades palières seront pare-flammes 1/2 heure; dimensions d'une façade palière: 1,60 m x 2,35 m ht. ° Finition des façades et vantaux: peinture de protection antirouille. ° Tresse assurant le pare-flammes 1/2 heure au contact entre les façades palières et la maçonnerie. ° Boîtes palières pour les appels: hauteur des commandes ≤ 1,30 m. <u>. Manœuvre:</u> ° La manœuvre sera de type montée au rez de chaussée et descente à l'étage. ° Les commandes de secours et d'inspection doivent être accessibles à partir du palier. <u>. Signalisations:</u> ° Paliers: Tous niveaux: boutons d'appels lumineux à l'enregistrement. Indicateurs de position à chaque niveau. ° Cabine: Ecran de signalisation à cristaux liquides comportant: . Afficheur lumineux de position cabine. . Flèches lumineuses de direction cabine.				

N°	DESIGNATION	QUANTITE	U	P.U.	MONTANT
	. Voyant de surcharge avec buzzer. Panneau de commande: . Boutons lumineux à l'enregistrement des ordres. . Bouton d'alarme. . Bouton de réouverture de porte. Colonnes d'entrée: flèches lumineuses indiquant le sens de déplacement. . Télésurveillance: ° L'appareil devra être équipé d'un système de télésurveillance dont l'armoire devra être installée obligatoirement à l'intérieur de la gaine. Ce dispositif devra assurer: : La transmission des alarmes. : La détection des anomalies ou pannes et leur transmission. : La liaison phonique entre toute personne bloquée et le centre de télésurveillance (de type bidirectionnelle). ° L'entreprise soumissionnaire devra préciser et documenter la prestation proposée dans son offre. .../... .../... ° Les services devront comprendre: : La permanence 24h/24h et 7 jours/7. : Le dialogue avec les personnes bloquées. : La réception des alarmes. : La gestion des interventions. : Le suivi et le contrôle des installations. ° L'entreprise disposera d'une ligne de téléphone livrée en tête de gaine par le lot Electricité. . Essais, mise en service, réception, garantie, Entretien: ° Dès l'achèvement des travaux, il sera procédé à la vérification de la conformité des installations par rapport au cahier des charges et à la réglementation en vigueur. Les dispositifs de sécurité seront également testés. ° Avant réception des travaux, l'entrepreneur du présent lot devra remettre un dossier comprenant: : Le manuel d'instruction conformément à la Directive Ascenseur 95/16/CE, en 4 parties: documentation de base, documentation technique, instructions de maintenance, instructions d'utilisation. : les schémas des installations électriques. : Le titulaire du présent lot devra réaliser les essais de ses installations, et les contrôles techniques type A – Coprec tels que publiés au Moniteur 82.51 bis. : La réception des installations sera prononcée si les essais ont donné satisfaction et si le rapport consignait les résultats ne fait apparaître aucune réserve. La mise en service de l'appareil ne sera autorisée qu'après réception. : L'entreprise devra assurer la garantie totale des installations (matériel et main d'œuvre) pendant la première année de fonctionnement. y compris toutes sujétions de mise en œuvre. -> Entre Rez de chaussée et étage. Appareil desservant 2 niveaux	)= 1	U	20 500,00 €	20 500,00 €
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur					
042-200065894-20260407-115-2026-AU					
Accusé certifié exécutoire					
Réception par le préfet : 07/04/2026					

N°	DESIGNATION	QUANTITE	U	P.U.	MONTANT
----	-------------	----------	---	------	---------

- RECAPITULATION LOT N° 14 - ASCENSEUR -

I - CONSTRUCTION DE LA CRECHE

1 - ASCENSEUR ELECTRIQUE	=	)=	20 500,00 €

MONTANT TOTAL H.T.	=		20 500,00 €
T.V.A.		20,00 %	4 100,00 €

MONTANT TOTAL T.T.C.	=		24 600,00 €
